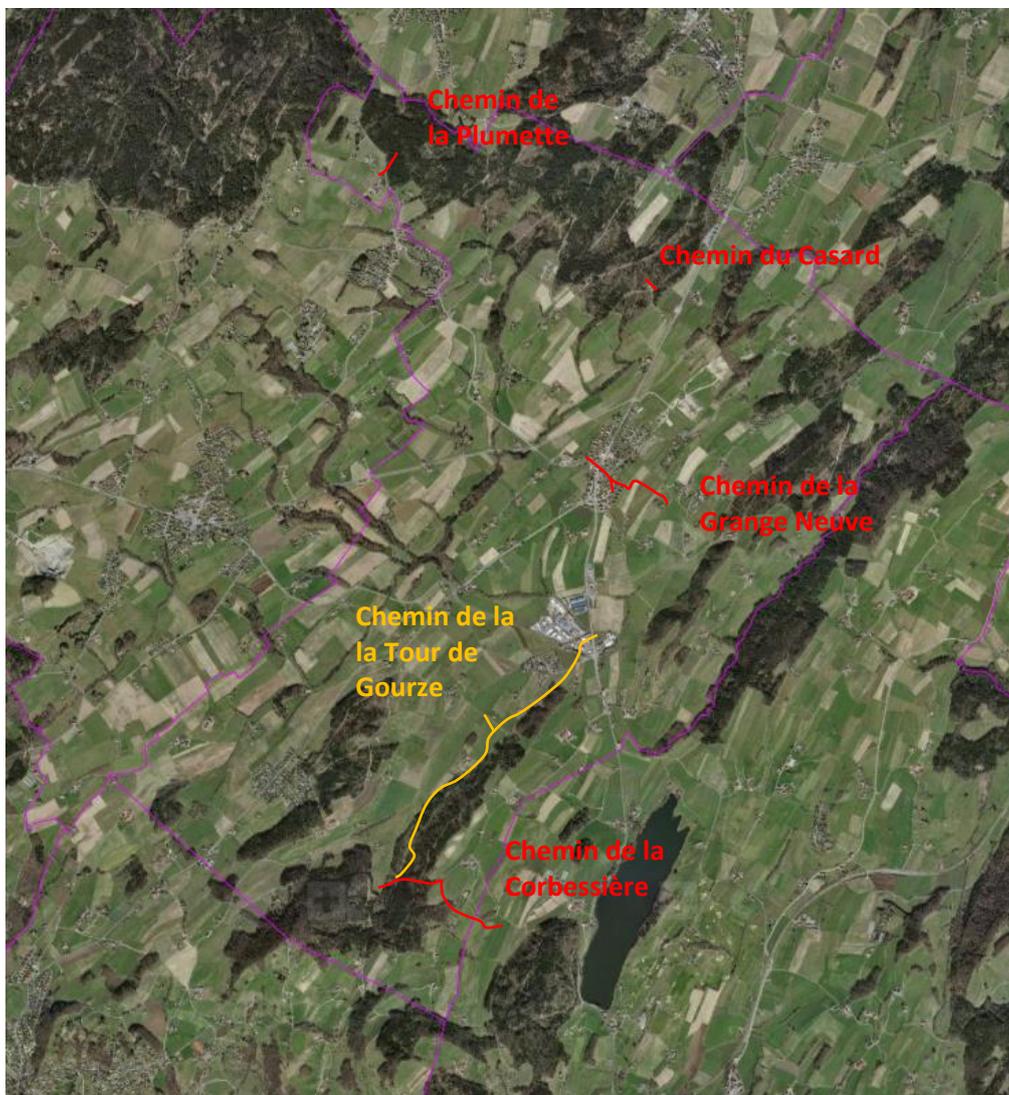




## PREAVIS MUNICIPAL 4-2022

### Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

**Préavis municipal concernant la réfection des chemins de la Corbessière, de la Plumette, de la Grange Neuve, du Casard et de la Tour de Gourze de type améliorations foncières (AF)  
- Etape 2 - avec demande de crédit**



Adopté en séance de Municipalité du 9 mai 2022.

Municipale responsable : Mme Roseline Chapalay, Municipale, 079 389 82 36.

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit pour la réfection des chemins de la Corbessière, de la Plumette, du Casard, de la Grange Neuve et de la Tour de Gourze.

## 1. Historique (rappel du préavis 3-2020)

Les améliorations foncières (AF) offrent un cadre organisationnel pour gérer les aspects fonciers et financiers de projets publics ou privés de mise en valeur du sol. Les instances publiques ou privées y recourent dans le cadre de projets de lutte contre les dangers naturels, d'ouvrages d'intérêts publics ou d'infrastructures rurales ou agricoles par exemple.

Nombreux sont donc les projets qui ont été réalisés, visant les buts fixés par les AF, comme les remaniements parcellaires, les chemins facilitant l'exploitation des terrains agricoles, les constructions de routes en montagne, les travaux d'adduction d'eau, la construction de bâtiments ruraux, etc.

Par le passé, la Commune de Forel (Lavaux) n'avait jamais formulé de demande auprès du Service des améliorations foncières pour obtenir des subventions visant à entretenir son réseau de chemins agricoles.

Par conséquent, en 2018, la Municipalité a choisi, après demande de plusieurs offres, le bureau GEMETRIS SA pour établir une planification globale à long terme du réseau routier communal. Cette étude préalable visait à déterminer l'intérêt communal à entreprendre une démarche afin d'obtenir des subventions d'améliorations foncières.

Cette 1<sup>ère</sup> étape était nécessaire afin d'obtenir des garanties de subventionnement auprès du Canton et de la Confédération.

## 2. Planification

GEMETRIS SA a effectué une planification sur environ 10 ans. Elle a été menée sur l'entier du réseau routier et concerne la réfection de dix chemins AF d'une longueur totale de 7,6 km. Le rapport d'expertise fédérale du 7 mai 2019 précise que l'intérêt agricole a été admis à 100% pour les tronçons étudiés.

Après avoir réalisé l'étape 1, soit la réfection des Chemins de l'Hermitte et de la Grange à Michoud (Préavis N° 3-2020), la Municipalité prévoit de poursuivre avec l'étape 2, soit des travaux sur cinq chemins. Parmi eux, quatre ont été expertisés :

- Chemin de la Corbessière
- Chemin de la Plumette
- Chemin du Casard
- Chemin de la Grange-Neuve.

Le cinquième chemin est celui de la Tour de Gourze. Ce dernier a été ajouté en tant que remise en état périodique (REP) à l'étape 2. Après consultation auprès de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), le service a confirmé, en date du 23 mars 2022, son soutien pour l'exécution de cette REP.

### 3. Etat des lieux des ouvrages existants

Une campagne de carottages et de mesures de portance a été menée sur les chemins nécessitant une réfection totale par le laboratoire INFRALAB SA en décembre 2021. Celle-ci révèle la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), à des taux supérieurs à 20'000 mg/kg sur l'ensemble des chemins prévus en réfection totale, hormis celui du Casard qui est de 15'200 mg/kg. Par conséquent, une grande partie de ces matériaux devront être mis en décharge à Teuftal (décharge de type E) et ne pourront être revalorisés.

Une détermination de la teneur en HAP a également été faite sur le Chemin de la Tour de Gourze et présente une teneur en HAP supérieure à 20'000 mg/kg, selon les normes de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV 2006).

Les chemins faisant l'objet d'une réfection totale ont été documentés par un constat photo. Les dégradations observées et l'état des chaussées ont été caractérisés lors de l'étude préliminaire. D'une manière générale, les chemins présentent des marques d'usures parfois importantes. Ils souffrent du poids et de l'augmentation croissante des charges des véhicules agricoles. La fatigue des divers revêtements due aux passages répétés des véhicules se traduit par de l'orniérage, des nids de poule, des fissures ou des bosses.

Les chemins de l'étape 2 sont caractérisés par un état général moyen à mauvais qui nécessite une réfection à court terme. L'absence de banquettes a également pour effet de causer la fissuration du revêtement sur les bords de la chaussée.

### 4. Projet

#### 4.1 Tableau des ouvrages

Les chemins retenus dans la 2<sup>ème</sup> étape de réfection et d'entretien sont répertoriés ci-dessous :

CHEMINS - REFECTION TOTALE	LARGEUR	LONGUEUR	LARGEUR SUBVENTIONNEE
Chemin de la Corbessière	3.00 - 3.50 m	1'290 m	3.00 m
Chemin de la Plumette	3.00 m	265 m	3.00 m
Chemin du Casard	3.00 m	105 m	3.00 m
Chemin de la Grange Neuve	3.50 m	840 m	3.00 m
<b>Total</b>		<b>2'500 m</b>	

CHEMINS - REP	LARGEUR	LONGUEUR	LARGEUR SUBVENTIONNEE
Chemin de la Tour de Gourze	3.50 m	2'845 m	3.00 m
<b>Total</b>		<b>2'840 m</b>	

Le tronçon ouest du Chemin de la Grange Neuve (débouché sur la route cantonale) n'est pas inclus dans les tableaux ci-dessus.

## 4.2 Déroulement des travaux

Pour cette 2<sup>ème</sup> étape, le planning intentionnel est le suivant :

Ouvrages	Année			
	2022	2023	2024	2025
Chemin de la Corbessière	Automne			
Chemin de la Plumette		X		
Chemin du Casard			X	
Chemin de la Tour de Gourze			X	
Chemin de la Grange-Neuve				X

Les Chemins de la Corbessière et de la Grange Neuve ont été prévus en trois étapes, afin de garantir l'accès aux exploitations agricoles, ainsi qu'aux riverains.

## 4.3 Collecte des eaux de surface

Des inspections caméras des collecteurs ont été réalisées où cela s'avérait nécessaire. Les collecteurs des eaux claires en bon état seront conservés et d'autres, jugés défectueux, seront réfectionnés. Ces derniers sont mentionnés sur les plans annexés.

Les eaux de ruissellement sont reprises dans des grilles et des regards existants, quelques-unes étant défectueuses seront changées. Celles qui seront conservées seront relevées lors de la pose du revêtement bitumineux.

Le dévers des chaussées projetées est de minimum 2% pour assurer l'écoulement de l'eau de ruissellement au bord de la chaussée avant de rejoindre les éléments de récolte des eaux claires.

## 4.4 Services

Lors de l'établissement du projet, des contacts ont été pris auprès des services. La ROMANDE ENERGIE SERVICE SA et SWISSCOM SA profiteront des travaux pour poser des tubes.

# 5. Travaux

## 5.1 Chemin de la Corbessière

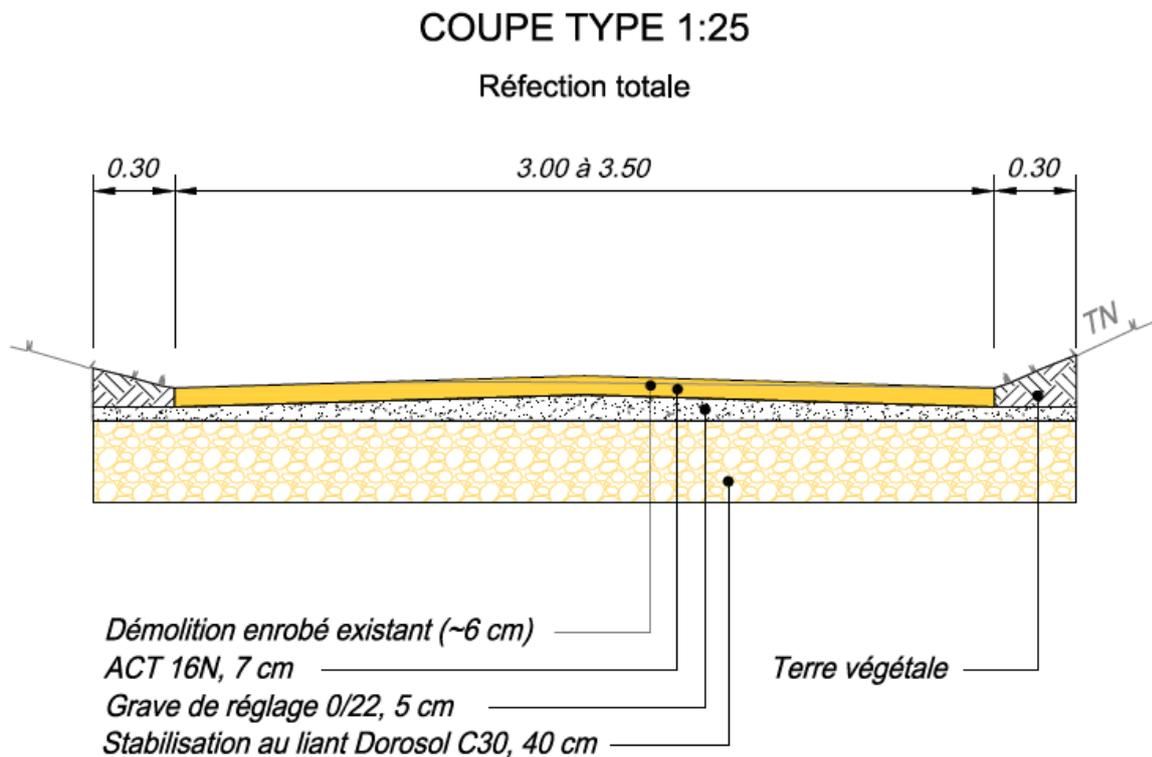
Sur les 1'290 m que compte le Chemin de la Corbessière, seuls 655 m sont situés sur la Commune de Forel (Lavaux). En effet, 430 m sont situés sur la Commune de Puidoux et les 205 m restants sont sur la Commune de Bourg-en-Lavaux. Ces deux Communes ont décidé de participer à la réfection de leur tronçon (sous réserve de l'accord de leur Conseil communal) afin de bénéficier des subventions AF. Selon les exigences du Canton pour le versement des subventions, Forel (Lavaux) est désignée commune boursière. Cette réfection sera subventionnée à hauteur de 72%.



*Chemin de la Corbessière*

Au vu des résultats donnés par les laboratoires INFRALAB SA et DE CERENVILLE GEOTECHNIQUE SA, il a été décidé de supprimer entièrement le revêtement bitumineux existant, de renforcer les banquettes sur 30 cm et de stabiliser l'infrastructure en place au liant Dorosol C30 sur une épaisseur de 40 cm. De plus, une grave de réglage 0/22 sera posée sur 5 cm pour augmenter la portance de la chaussée et diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé.

### 5.1.1 Coupe type de la chaussée





### 5.3 Chemin du Casard

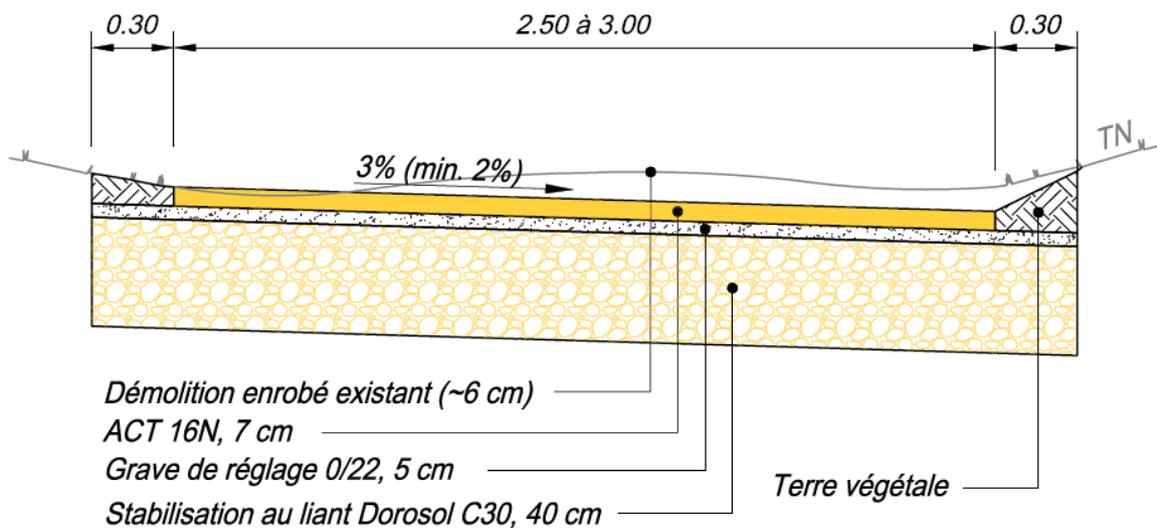
Au vu des résultats d'analyses des laboratoires INFRALAB SA et DE CERENVILLE GEOTECHNIQUE SA, il a été décidé de supprimer entièrement le revêtement bitumineux existant, de renforcer les banquettes sur 30 cm et de stabiliser l'infrastructure en place au liant Dorosol C30 sur une épaisseur 40 cm. De plus, une grave de réglage 0/22 sera posée sur 5 cm pour augmenter la portance de la chaussée et diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé. Cette réfection sera subventionnée à hauteur de 72%.



#### 5.3.1 Coupe type de la chaussée

### COUPE TYPE 1:25

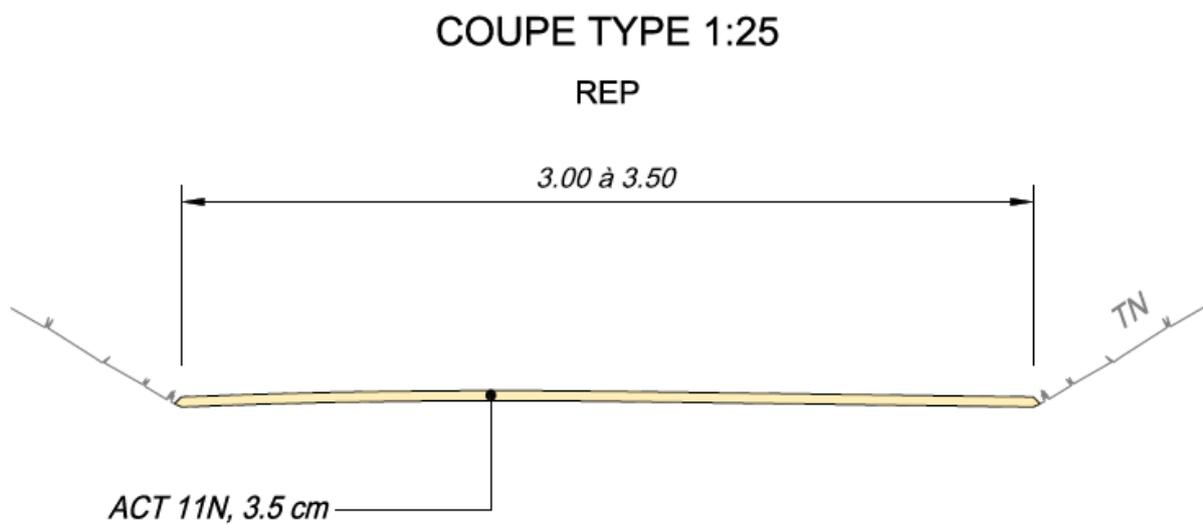
Réfection totale



#### 5.4 Chemin de la Tour de Gourze

Une remise en état périodique (REP) s'avère être la meilleure méthode pour le Chemin de la Tour de Gourze. En effet, le coffre est en bon état et seules des dégradations sont présentes en surface. De ce fait, un monocouche ACT 11N de 3.5 cm sera posé sur la totalité du chemin, soit 2.845 km. Cette REP sera subventionnée à hauteur de CHF 25.- par mètre linéaire.

##### 5.4.1 Coupe type de la chaussée



## 5.5 Chemin de la Grange Neuve

Au vu des résultats d'analyses des laboratoires INFRALAB SA et DE CERENVILLE GEOTECHNIQUE SA, il a été décidé de supprimer entièrement le revêtement bitumineux existant, de renforcer les banquettes sur 30 cm et de stabiliser l'infrastructure en place au liant Dorosol C30 sur une épaisseur 40 cm, ceci sur l'ensemble du chemin hormis le tronçon communal pour des raisons d'accessibilité. De plus, une grave de réglage 0/22 sera posée sur 5 cm pour augmenter la portance de la chaussée et diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé. Cette réfection sera subventionnée à hauteur de 57%.

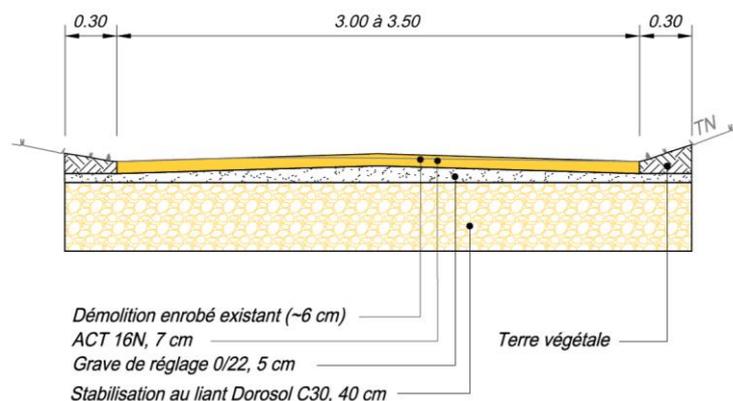


### 5.5.1 Coupe type de la chaussée

*Chemin de Grange-Neuve Est*

COUPE TYPE 1:25

Réfection totale



## 5.6 Chemin de la Grange Neuve – Tronçon non subventionné

Ce tronçon, pris entièrement en charge par la Commune de Forel (Lavaux), sera également réfectionné dans le cadre du présent dossier.

Afin de garantir l'accessibilité aux habitations situées au chemin des Perrières, la méthode de stabilisation n'a pas été retenue pour ce tronçon.

Au vu de l'état général de la chaussée, confirmé par le laboratoire Infralab, il a été décidé de supprimer entièrement le revêtement bitumineux existant, de renforcer les banquettes sur 30 cm et d'effectuer un apport de grave GNT 0/45 sur une épaisseur de 40 cm. De plus, une grave de réglage 0/22 sera posée sur 5 cm pour augmenter la portance de la chaussée et diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé.

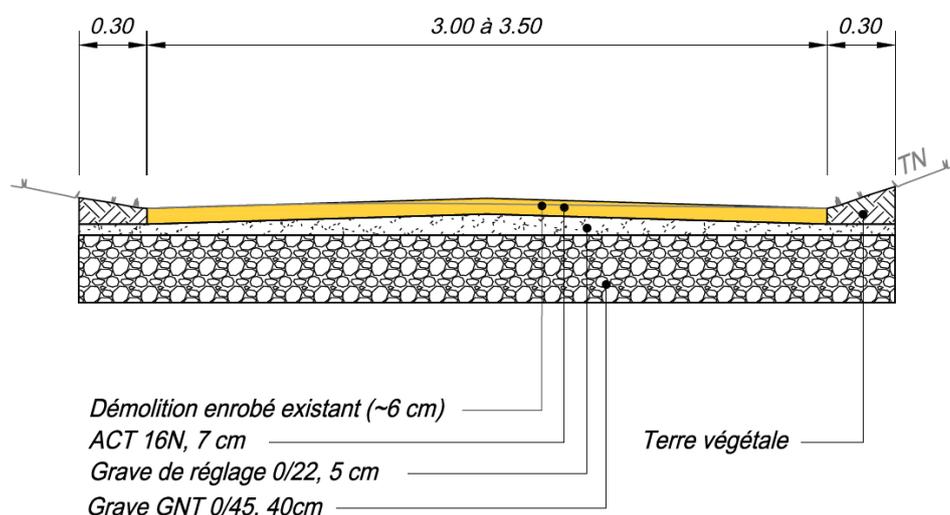


### 5.6.1 Coupe type de la chaussée

#### *Chemin de Grange-Neuve Ouest*

#### COUPE TYPE 1:25

Réfection totale



## 6. Coût et subventions

Suite à l'appel d'offre lancé en procédure ouverte, les travaux seront adjugés à l'entreprise qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse c'est-à-dire, celle qui a reçu la meilleure notation sur la base des critères prédéfinis et en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Lors du bouclage de ce chantier, les métrés seront séparés pour les travaux réalisés respectivement sur les Communes de Puidoux et Bourg-en-Lavaux.

Le tableau récapitulatif en annexe synthétise les coûts avancés pour chaque chemin et étape de réalisation des travaux.

## 7. Evolution du plan des investissements, financement et plafond d'endettement

### 7.1 Plan des investissements 2021-2026

<b>Total des investissements possibles de 2021 à 2026 (préavis N° 8-2021)</b>	CHF	10'630'000.00
<b>Divers préavis déjà votés au 31.12.2021</b>	CHF	600'000.00
<b>Préavis en cours au 21 mars 2022</b>		
01-2022 Remplacement du tracteur MC Cormick	CHF	80'000.00
02-2022 Réfection et isolation de la toiture et pose de capteurs photovoltaïques, le remplacement de fenêtres rondes et l'assainissement des réseaux eaux claires et drainages	CHF	1'840'000.00 CHF 1'920'000.00
04-2022 Réfection des chemins de la Corbessière, de la Plumette, de la Grange Neuve, du Casard et de la Tour de Gourze de type améliorations foncières (AF) Etape 2 - avec demande de crédit	CHF	1'650'000.00 CHF 3'570'000.00
<b>Solde des futurs investissements possibles, à voter, selon plan 2021-2026</b>	CHF	6'460'000.00

### 7.2 Financement de l'investissement

Montant du crédit sollicité :	CHF	1'650'000.00
Mode de financement :	Cet investissement sera financé par un emprunt de maximum CHF 1'000'000.- et le solde par le compte provision "Travaux ou achat divers"	
Amortissements :	Ces coûts seront amortis par la provision "Travaux ou achat divers" et par un amortissement sur 30 ans	
Charges de fonctionnement :	Les frais d'exploitation seront inclus dans le budget réseau routier compte 430	

### 7.3 Plafond d'endettement

Cet investissement est conforme au plafond d'endettement voté par le Conseil communal le 10 décembre 2021 (préavis N° 8-2021).

## 8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal N° 4-2022,  
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des Chemins de la Corbessière, de la Plumette, du Casard, de la Tour de Gourze et de la Grange Neuve de type améliorations foncières (AF) - étape 2.
2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 1'650'000.- selon le point 7 ci-dessus. Cet investissement sera amorti sur 30 ans au maximum, la première fois au plus tard l'année qui suit la fin des réfections de chaque chemin.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



B. Perret



La Secrétaire :



M. Pidoux

Annexes :  
Tableau récapitulatif des coûts  
Plan étape 2 - Chemin de la Corbessière  
Plan étape 2 - Chemin de la Plumette  
Plan étape 2 - Chemin du Casard  
Plan étape 2 - Chemin de la Tour de Gourze  
Plan étape 2 - Chemin de la Grange Neuve